

26 oct 2005 -18:00

Appartient à Conseil des Ministres du 26 octobre 2005

Epargne-pension

Augmentation du montant des sommes payées dans le cadre de l'épargne-pension donnant droit à une réduction d'impôt

Augmentation du montant des sommes payées dans le cadre de l'épargne-pension donnant droit à une réduction d'impôt

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'AR/CIR 92 en ce qui concerne l'épargne-pension. Le projet augmente de 25%, soit de 500 à 625 euros (non indexés), le montant des sommes payées dans le cadre de l'épargne-pension, qui donnent droit à une réduction d'impôt. Cette disposition a été décidée lors de la confection du Budget 2006. Le projet est transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans les 5 jours. Par ailleurs, un groupe de travail va examiner comment on pourrait offrir un stimulant aux investissements durables.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>